L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI 14 MAI 1880.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session régulière de 1880.

No 75] LOI

Intitulée loi pour réorganiser le bureau des terres de l'Etat; pour nommer un enregistreur, pour fixer son salaire et le temps et la manière de payer le dit salaire; pour définir les pouvoirs et prescrire les devoirs de l'enregistreur; déterminer les droits pour certificats et patentes et la manière d'en disposer; le prix des terres et la disposition des fonds qui en proviennent; les devoirs de l'Auditeur des comptes publics, du Trésorier d'Etat, de l'Avocat-général et du Gouverneur; pourvoir au payement du salaire et des frais encourus au bureau des terres d'Etat; rappeler toutes les lois en conflit.

SECTION 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, qu'un bureau pour la vente des terres publiques données à l'Etat par le Congrès sera établi sous les dispositions de cette loi, lequel bureau sera administré par un enregistreur, le dit bureau devant être situé au siége du gouvernement de l'Etat de la Louisiane.

Sec. 2. Il est décrété en outre, etc: que le Gouverneur par et avec le consentement du Sénat, nommera, en vertu des clauses de cette loi, un enregistreur qui gardera sa place pendant quatre ans, dont le salaire annuel sera de quinze cents piastres, comme pleine rémunération de ses services comme enregistreur, payable trimestriellement par le Trésorier d'Etat, sur le mandat de l'Auditeur des comptes publics, le dit salaire devant être payé sur le fonds des terres marécageuses seulement. Il prêtera le serment prescrit par la Constitution et les lois, et donnera caution en faveur de et avec l'approbation du Gouverneur de la Louisiane, avec une ou plusieurs bonne garranties, pour la somme de cinq mille piastres comme condition pour la fidèle accomplissement des devoirs de sa place, laquelle caution ainsi approuvée sera inscrite par l'enregistreur au bureau du Secrétaire d'Etat.

Sec. 3. Il est décrété, en outre, etc., Qu'il sera du devoir de l'enregistreur de tenir compte des ventes des terres données à l'Etat, dans des livres bien reliés, avec le nombre des certificats émis, énonçant la section, les parties de sections, la circonscription territoriale, la paye, l'espace, le district et la paroisse, le nom du vendeur et l'époque de la vente, le prix, et tiera marquer sur les plans officiels ou les cartes déposées dans son bureau le nombre des certificats, et ces livres et ces cartes seront conservés comme archives officielles. Il sera du devoir de dit enregistreur de fournir annuellement à l'Auditeur des comptes publics, le ou avant le vingt de décembre de chaque année, une liste descriptive, par paroisse, de toutes les terres vendues pendant l'année précédente, avec toutes les données que pourront fournir ses régistres.

Sec. 4. Il est décrété, en outre, etc., Que lorsqu'après payement de la vente de warrants ou de terres publiques sera payé par l'acheteur au trésorier d'Etat, sur le mandat de l'auditeur des comptes publics, dont le devoir sera de tirer immédiatement sur le trésorier d'Etat pour recevoir le dit argent; dans les vingt-huit heures après l'émission du dit mandat par l'auditeur.

Sec. 5. Il est décrété, en outre, etc., Que l'enregistreur du Bureau des terres d'Etat, sur la vente de terres ou de warrants, en fera la description dans son ordre sur le trésorier d'Etat pour recevoir l'argent pour les dites terres, et dans aucun cas il n'en fera l'entrée sur les livres, les cartes ou autres documents officiels jusqu'à ce que le reçu du trésorier, décrivant aussi les terres et les warrants, ait été soumis et enregistré dans son bureau. Une violation de cette section sera jugée être une félonie, et sur conviction la partie coupable payera une amende de cinq mille piastres et subira un temps de prison de dix ans au plus et de deux ans au moins. Il sera du devoir de l'auditeur des comptes publics de transmettre, dans les quarante jours après l'expiration de chaque année fiscale, le rapport de l'enregistreur, mentionné dans la section 3 de cette loi, à l'assesseur de la paroisse où les terres sont situées afin qu'elles puissent être assessées pour la taxe.

Sec. 6. Il est décrété en outre etc..... que l'enregistreur collectera des personnes achetant des terres la somme de vingt-cinq cents pour chaque certificat de quarante acres, la somme de cinquante cents pour chaque certificat de quatre vingts acres, la somme d'une piastre pour chaque certificat de cent-soixante acres, la somme de deux piastres pour chaque certificat de trois cent vingt acres, et la somme de quatre piastres pour chaque certificat de six cent vingt acres, toutes les fois qu'il délivrera ces certificats; et il portera et collectera la somme de deux piastres pour chaque patente préparée par lui et signée par le gouverneur, et les droits collectés par le dit enregistreur, en vertu de cette loi, seront reçus par l'auditeur public, le bénéfice de l'Etat, et seront payés trimestriellement par le dit enregistreur au trésorier, qui en créditera le fonds au du Bureau des terres de l'Etat.

Sec. 7. Il est décrété en outre, etc: que le trésorier, comme receveur du Bureau des terres, à partir de la promulgation de cette loi, délivrera à l'acquéreur, ou à son agent, un reçu qui contiendra une description correcte, par section, township et circonscription territoriale, des terres vendues par l'Etat, pour lequel le dit trésorier ne recevra aucune rétribution spéciale.

Sec. 8. Il est décrété en outre, etc: que les personnes ayant des warrants légalement émis non payés, d'école, d'amélioration intérieure ou autres warrants de terre d'Etat, ou qui ont fait inscrire, placé ou acheté, ou qui peuvent par la suite placer ou acheter des warrants d'école, d'amélioration intérieure de l'Etat de la Louisiane, légalement émis, et où la location, l'inscription ou l'achat ont été opérés par les Etats-Unis, sur des terres appartenant au gouvernement général, auront dorénavant le droit de placer les dits warrants sur toutes terres appartenant à l'Etat.

Sec. 9. Il est décrété en outre, etc: que l'avocat-général de l'Etat de la Louisiane donnera son opinion et son avis au dit enregistreur, toutes les fois qu'il sera prié de le faire, dans toute matière appartenant aux devoirs on aux affaires du bureau dit enregistreur.

Sec. 10. Il est décrété en outre, etc: Que les terres publiques données par le congrès à l'Etat de la Louisiane, seront sujettes à la vente et à l'inscription de vente, au taux de soixante et quinze cents par acre, pour tout nombre d'acres, quel qu'il soit; et toute personne désirant qu'elle demande l'inscription pour son propre usage et dans un but d'établissement et de culture, et déclarant en même temps qu'elle n'a pas acquis de l'Etat de la Louisiane, sous les clauses de cette loi ou de toute autre loi graduant les terres d'Etat, plus de 160 acres suivant les plans établis, aura la faculté de faire inscrire 160 acres au taux de douze cents et demi.

Sec. 11. Il est décrété en outre, etc., Que les terres publiques données par le Congrès de l'Etat de la Louisiane, désignées comme marais ou prairies du littoral, sujettes à l'inondation des marées, et par cela impropres aux établissements et à la culture, pourront être inscrites et vendues au taux de douze cents et demi par acre; pourvu que la preuve satisfaisante du dit fait soit déposée au bureau de l'enregistreur des terres publiques.

Sec. 12. Il est décrété en outre, etc., Que l'enregistreur du Bureau des terres d'Etat sera autorisé à, et il sera de son devoir d'administrer tout serment qui pourra être requis par la loi en connexion avec les devoirs de sa place.

Sec. 13. Il est décrété en outre etc., Que tous salaires et frais, encourus sous les dispositions de cette loi, seront payés par le trésorier de l'Etat de la Louisiane, sur le warrant un mandat de l'auditeur des Comptes Publics, sur le fonds des terres marécageuses et non sur d'autres.

Sec. 14. Il est décrété en outre etc. qu'il sera du devoir Gouvernant, quand la demande lui en sera faite, d'désigner des patentes pour toutes terres données, sur présentation du reçu du Trésorier et pour terres assignées par warrants, toutes les fois qu'il sera la certitude que les dites terres ont été légalement vendues et assignées.

Sec. 15. Il est décrété en outre etc., Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec les dispositions de la présente sont rappelées, et que cette loi sera mise en vigueur aussitôt après qu'elle aura été promulguée.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 7 avril 1880.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie certifiée:
(Signé) WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No. 76.] LOI

Pour empêcher que les marins et les équipages des navires étrangers soient employés à rouler du coton, à mouvoir des cargaisons ou à travailler sur les quais ou sur la levée de la ville de la Nlle-Orléans, au delà des palans des navires.

SECTION 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane qu'aucun marin ou aucune partie de l'équipage d'aucun navire étranger faisant un service de mer, ne s'engagera à travailler sur les quais ou la levée de la ville de la Nouvelle Orléans au delà de l'extrémité des palans du navire.

Sec. 2—Que tout officier, marin ou membre de l'équipage d'un navire étranger faisant un service de mer, violant la section 1 de cette loi, sera jugé coupable de délit et sur conviction sera condamné à un emprisonnement qui ne pourra pas dépasser dix jours.

Sec. 3. Il est décrété en outre, etc: Que les dispositions de cette loi ne s'appliqueront pas aux officiers, aux marins ou autres membres d'équipage de navires étrangers venant de pays ayant un traité ou des traité avec les Etats-Unis contraires à cette loi, ni à aucun contrat sur lesquels les cours des Etats-Unis ont juridiction.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 7 avril 1880.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie certifiée:
(Signé) WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

Ceux qui ne font pas beaucoup de bile de chasseurs, feront bien d'aller à l'Ecole Mange.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 14 mai.—Température.—Vents du sud-est au nord-est, baromètre stationnaire ou baissant; temps un peu plus chaud et partiellement couvert avec pluie sur la côte.

Température du 13 mai 1880

Thermomètre de U. DUMAINE, Opticien,	Fahrenheit.	Centigrade
6 heures du matin	72	22
Midi	82	28
3 P. M.	80	27
6 P. M.	72	22

Bulletin météorologique.
Jeudi, 13 mai, 7 h. 56 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Géa	86	Louisville, Ky	79
Atlanta	84	Memphis, Tenn	80
Cuthbert, Tex	88	Mobile, Ala	82
Cairo, Ill	84	Montgomery, Ala	85
Chattanooga, Tenn	84	Nashville, Tenn	81
Charleston, S. C	82	New Orleans, La	82
Davenport, Iowa	71	Omaha, Neb	90
Dresden, Tenn	84	Pittsburg, Pa	77
Galveston, Texas	83	Savannah, Géa	87
Indianola	82	Shreveport, La	90
Keokuk, Iowa	80	St. Louis, Mo	82
La Crosse, Wis	62	Vicksburg, Miss	89
Leavenworth, Kas	87	Yankton, D. T	—

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux de plus basses).

Augusta	7.00	Nashville, Tenn	5.10
Baton Rouge	29.01	New Orleans	1.10
Cincinnati, O	12.00	Omaha, Neb	7.04
Davenport, Iowa	8.06	Pittsburg, Pa	2.00
Dubuque, Iowa	9.02	Shreveport, La	14.80
La Crosse, Wis	7.07	St. Louis, Mo	17.08
Leavenworth, Kas	6.08	St Paul, Minn	5.10
Memphis, Tenn	9.07	Vicksburg, Miss	42.08
Memphis, Tenn	26.10	Yankton	—

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.
Sergeant Signal Corps. U. S. A.*

Mariages, naissances et décès inscrits au bureau de santé dans les dernières vingt-quatre heures:

MARIAGES.—Edward R. Johnson à Mlle Caroline Wiltz.
Eloi Erath à Mlle Margaret Moock.
Alexander Taylor à Elizabeth Rogers.

NAISSANCES.—Mme Victor Martorell, un garçon, 10 mai.
Mme Wm Heckmann, une fille, 22 janvier.
Edward E. Johnson, une fille, 9 mai.
Iveson G. Flower, un garçon, 8 mai.

DÉCÈS.—Joseph J. Mann, 2 ans, corn des rues Religieuse et Fortification, le 13 mai.
Eugène Dutrey, 7 ans No 288 de la rue Moliposée natif de la Nlle-Orléans.
Pere Ph. Gobaert, 73 ans, No 79 de la rue Lafayette, native de la Havane
Mark Boatner Hale, 1 an, rue Valence près de la rue Prytania, natif de la Nlle-Orléans.
Amélia Coppersmith, 6 mois, rue Cadiz près de la rue Constance, native de la Nlle Orléans.
Agnes Bouer, 7 mois rue Marengo, près de la rue Magazine, native de la Nlle-Orléans.
L. Mahoney, 4 mois, No 18 rue Laurel, natif de la Nlle-Orléans.
Wash. J. Dieudé, 2 ans, No 533 rue Amour, natif de la Nlle-Orléans.
Arthur Frank, 4 mois, Alger, natif de la Nlle-Orléans.
Clara Fouraise, 21 mois, rue Crape entre les rues Clouet et Montégut, native de la Nlle-Orléans.

Les incendies à bord des steamers et des navires chargés de coton.—Le gouverneur Wiltz a reçu, hier matin, la communication suivante.

Mairie de la Nlle-Orléans,
12 mai 1880.

A Son Excellence L. A. Wiltz, gouverneur de la Louisiane.

M. le Gouverneur.—Son Honneur le maire me charge d'accuser réception de votre lettre au sujet des incendies à bord des steamers et des navires chargés de coton. Il me charge également d'accuser réception de celle de l'Hon. Evarts, secrétaire d'Etat, à sir Edward Thornton, sur le même sujet.

Le Conseil de ville a murement considéré la question et recueilli sur ces incendies des opinions bien différentes les unes des autres. Dans le but d'obvier au mal, il a, en février dernier, adopté une résolution dont je vous envoie la copie, et qui prohibait le passage de bateaux à vapeur près des navires qui prennent des chargements de coton—ce passage pouvant causer des incendies—mais il a été prévenu, par ses avocats, que les autorités municipales ne pouvaient rien faire à cet égard, et que le gouvernement fédéral était seul autorisé à résoudre la question.

Son Honneur désire que je vous dise que les autorités de la ville seraient heureuses de coopérer à toutes les mesures qui seraient de nature à prévenir ces incendies.

Je suis votre obéissant serviteur,
CHARLES McMURDO,
Secrétaire.

L'ordonnance dont parle le Maire défendait, en outre, de fumer sur les chargers auxquels étaient amarrés des steamers ou des navires qui prenaient des chargements de coton.

Milneburg.—Le colonel D. B. Robinson, qui, ainsi que nous l'avons annoncé est maintenu, par la compagnie du chemin de fer de Louisville et de Nashville, dans les fonctions de surintendant du chemin de fer de Mobile, vient bientôt nous donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il porte à la Nouvelle-Orléans et à ses environs.

Etant venu, par la classe 14 de la charte primitive de la compagnie du chemin de fer Pontchartrain, de faire de celle-ci une corporation distincte, sous peine d'annulation de la charte, les nouveaux acquéreurs ont appelé le colonel à leur tête, et ont décidé que les travaux importants et l'attention constante que lui impose la surintendance du chemin de fer de Mobile.

Les fonctions additionnelles qui lui sont confiées mettront le colonel encore plus à même de suggérer des améliorations, et l'une des premières qu'il recommandera sera la reconstruction de nouveaux, d'hôtel, et certains travaux nécessaires à Milneburg.

Nous pouvons donc espérer que le village auquel se rattachent tant de souvenirs reviendra ce qu'il était dans les beaux jours.

Le bureau de liquidation a siégé hier, au Capitole—State-House—sous la présidence du lieutenant-gouverneur.

A l'ouverture de la séance, M. Ogden a fait la motion de revenir sur le vote par lequel le bureau, à sa dernière réunion, a refusé de reconnaître les mandats connus sous le nom de "Weed's warrants" et émis en 1872.

La considération de la motion a été remise à un autre jour.

M. Sage a présenté $12,300 de mandats de 1884, pour des sacres fournis à l'Etat; le bureau les a reconnus.

Le bureau a converti quatre mandats de $500 chaque et $750 de coupons appartenant à M. J. B. Lafitte.

Sur la motion de l'auditeur, l'agent fiscal a été autorisé à délivrer $52,200 en mandats, coupons, etc, en échange d'autres mandats, coupons, etc.; l'auditeur a fourni un long tableau détaillé de ces mandats, coupons, etc.

Le bureau s'est ajourné.

Le Bureau de Police s'est réuni hier soir.—M. I. W. Patton occupait le fauteuil.

Les policiers F. Curley, A. Mahrens du deuxième precinct; le policeman M. Keaney, du troisième precinct ont été condamnés, les deux premiers, à perdre un jour de paie, le troisième, à perdre cinq jours de paie—pour négligence.

Le policeman E. Kennedy, du troisième precinct a été rayé des cadres de la police pour n'être assis et endormi le 25 avril, au coin des rues Orléans et Dauphine.

L'officier J. J. Cronon de la station du Port, pour n'être absenté sans autorisation a été condamné à perdre cinq jours de paie.

Les policiers P. J. Bell, H. Woodworth, F. Alexander et E. Ryan étaient accusés de n'être absentés sans autorisation. Les trois premiers ont été condamnés à perdre deux jours de paie; le troisième a été rayé de la plainte.

Le policier John McOsker, du septième precinct, pour ivrognerie et conduite indigne, a été condamné à perdre cinq jours de paie.

Le bureau s'est alors ajourné.

Le Bureau de Santé s'est réuni hier soir. Les Drs. Jones, Formento, Davidson, Loeber, MM. Marks, Brewster et Hernandez étaient présents.

Le Dr Jones a dit qu'il avait eu, avec le maire, une entrevue relativement aux abattoirs dont l'établissement est demandé au bureau, et que le maire l'a informé qu'il avait reçu de la compagnie des abattoirs Crescent City une injonction qui lui défend d'agir.—Le Dr Jones a ajouté qu'il avait parlé, de l'établissement des nouveaux abattoirs, à beaucoup des principaux citoyens domiciliés le long du fleuve, de la rue Pologne aux Casernes des Etats-Unis, et que le projet ne semble pas être bien accueilli.

M. Collins, administrateur du département des travaux publics, a annoncé qu'il y a, au City Workhouse, cent cinquante barils de conserves donnés à la municipalité durant l'épidémie de 1878. Il les a offerts au bureau, qui les a acceptés. Le Dr Jones a dit que le conserves ne serait fort utile en hiver, et une résolution de M. Marks, remerciant l'administrateur, a été adoptée

D'après un rapport de M. Marks, les recettes du mois d'avril ont été de $3,405.47, et les dépenses de $1,543,57.

Le Dr Formento a fait un rapport mensuel sur l'état sanitaire des districts.

La fièvre scarlatine ne sévit plus dans le premier district, mais une rougeole maligne y règne. Il y existe beaucoup de *nuisances* que les inspecteurs sont impuissants à supprimer, et qui sont signalés au bureau.

Dans le deuxième district, il y a eu 343 inspections et réinspections. Des 260 *nuisances*, 130 ont disparu. L'inspecteur se plaint de la présence de cochons dans certaines cours. De 255 lieux d'aisances inspectés, 21 seulement étaient en bon état. L'inspecteur donne d'avis que le marché aux poissons soit établi au bord du fleuve.

La rougeole sévit dans beaucoup de quartiers du troisième district; elle a fait douze victimes dans le mois. Il n'y a pas eu de décès causés par la fièvre scarlatine. Il est mort quatre enfants de la coqueluche et deux décès ont été causés par la fièvre congestive des marais. Les édifices publics sont en bon état sanitaire. Les rues et les ruisseaux ont besoin d'être nettoyés immédiatement. Les ruisseaux qui sont au-delà des Remparts et Claiborne sont horriblement sales—ceux qui sont au-delà de la rue Claiborne le sont encore davantage. Certaines parties du district sont tout-à-fait négligées; on y voit des ruisseaux remplis de matières végétales.

Il y a eu 51 décès dans le quatrième district. L'état sanitaire y a été généralement bon. Le nombre des inspections a été de 1216, et celui des réinspections de 403. Des 538 *nuisances*, 350 ont disparu. L'inspecteur suggère l'adoption d'une ordonnance qui ferait aux propriétaires un devoir de remblayer les terrains vagues.

Dans le cinquième district, les fosses des lieux d'aisance sont parfaitement propres. L'état sanitaire de cette partie de la ville a été généralement bon.

Dans le sixième et le septième district, l'état sanitaire est aussi satisfaisant qu'on puisse le désirer. Il y a eu 26 décès, dont 16 causés par des maladies chroniques.

L'inspecteur des huiles de charbon a constaté cinq accidents causés par des explosions de lampes. Trois personnes ont été blessées, et la perte est de deux cinquante piastres.

Le bureau a adopté une résolution de M. Brewster chargeant le président du bureau de demander au maire que la police inspecte toutes les bâtisses on sont déposés des fruits, des légumes et des huitres; que quand il n'y trouvera des choses nuisibles à la salubrité, elles soient transportées hors des limites de la ville aux frais des propriétaires.

M. Marks a dit que le marché conclu avec la ville oblige les *contracteurs* à faire passer, constamment, de l'eau fraîche dans les canaux. Il a présenté une résolution qui exige que les conditions du marché soient remplies. La résolution a été adoptée.

Les représentant de l'association sanitaire auxiliaire a invité le bureau à venir voir fonctionner la nouvelle machine à nettoyer les canaux.

Après une séance à huis clos, le bureau s'est ajourné à jeudi prochain.

Bureau de l'instruction publique de l'Etat.—La seconde réunion des directeurs des écoles publiques et gratuites de l'Etat a eu lieu, hier, au Capitole—State House—sous la présidence du gouverneur.

Le lieutenant gouverneur, l'avocat général, le secrétaire d'Etat, le surintendant de l'instruction publique de l'Etat, MM. J. McEnery et S. P. Greeves y assistaient.

Ont été élus directeurs des écoles:

Pour la paroisse Ascension — C. D Blouin, N C Love, Bastien Gesnes, McCall, L Aristide Landry, Dr Vandergriffe, Edw N Pugh.

Pour la paroisse Assomption—A C Littlejohn, H H Cawes, R M L Pugh, C F Himel, Dr J D Ford, Télesphore Rodriguez, Homère Folse.

Pour la paroisse Avoyelles—Jugs Wm Hall, J J Goudeau, L Soileau, John Coco, R G Rogers, Eloi Joffrion, T D Weiss.

Pour la paroisse East Baton Rouge—Guy Samuels, Thos B Brown, J W Mc Main, B Feiblieman, B Magruder, Edw W Willis, A Burrias.

Pour la paroisse West Baton Rouge—W B Chamberlain, John Hill, Jr, Jacques Cair, H J Hyams, Joseph S Collins, H M Favrot, Wm Campbell.

Pour la paroisse Plaquemines—Theo. Wilkinson, Léonard Arroyo, W F Smith, H P Kernochan, J Redman, J Coste, Léon Martin.

Pour la paroisse Pointe Coupée.—Stephen Barbar, L. B. Harris, Louis B. Claiborne, A. Vigne, J. Z. Mathews, M. Thompson, J. C. Patrick.

Les nominations des directeurs des paroisses St Charles et St-Landry ont été remises à un autre jour.

Pour la paroisse Sainte-Marie.—John Wilson, J. M. Rogers, Dr H. Sanders, M. J. Foster, A. G. Frère, J. H. Mentz, J. B. Yardin.

Pour la paroisse St-Jacques.—J. E. Poché, J. K. Claudet, Germain Damaré, A. Plaisance, E. Bauzais, A. Bertaut, Jules Dornier.

Pour la paroisse St-Jean-Baptiste—L. De Poorter, F. Schexnayder, J. O. Blanchard, L. Montégut, L. Montz, D. L. Johnson, Charles Lassaigne.

Pour la paroisse St-Martin — J. B. Como, H. F. Gilbeau, J. E. Mouton, F. M. Thomas, E. R. Knight, B. A. Kidder, Valère Ladoux.

Pour la paroisse St-Bernard—Michel Cambre, J. E. Ducros, Clément Story, H. McKee, Oscar Estopinal, W. H. Green, Sébastien Roy.

Pour la paroisse Terrebonne.—B. Bouvillain, J. M. Sanders, P. P. La Blanc, F. Duplantier, A. Jolet, H. M. Johnson, Amos Simms.

Pour la paroisse Vermillion.—N. Perry John Morgan, R. Pickett, John Nugier, S. Le Blanc, J. H. Pitman, A. B. Martin.

Pour la paroisse d'Orléans.—Eugène Deedunes, Nemours Bienvenu, W. J. McCall pour remplir des vacances.

Le bureau ne siégera de nouveau que quand le surintendant le convoquera.

Cours criminelles.—A la cour criminelle supérieure, le jury auquel avait été soumise l'accusation de viol portée contre Auguste Scott, c., n'ayant pu s'accorder, l'inculpé a été renvoyé en prison.

Le jugement de Charles Barbe ou John Finnegan, accusé de vol, a été remis au 26 du courant. Le prévenu a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution.

Le ministère public a renoncé à la poursuite d'Octave Foy, accusé d'avoir commis un détournement de portes, de fenêtres et d'articles de quincaillerie, le 12 janvier dernier, au coin des rues Derbigny et Roman, au préjudice de Julia Lafoux, femmilée au No 150 du Chemin du Bayou.

Le caporal Ed. Murphy, que le grand jury a, le 11 du courant, trouvé lieu à poursuivre pour le meurtre de Robert Weiss on Wise, tué, le 7 mars, au No 439 de la rue Chippewa, s'est déclaré innocent. Le juge l'a renvoyé en prison. Le jugement est fixé au 25 de ce mois.

La première cour de district, qui s'est ajournée mercredi, négera ce matin.

Cour du juge Sheehan.—Martin Cohen et James Bresnahan que le capitaine Galvin, du premier precinct, accuse de bris de paix et dont il a été question dans un autre partie du journal, ont dû fournir un cautionnement en attendant l'instruction.

Sophie McDonald, accusée de voies de fait, a été acquittée.

James Downs, qu'un affidavit accusait d'avoir menacé de tuer M. Robert Mogal, a été requis de donner un cautionnement de $250 pour répondre de sa bonne conduite. A défaut de cautionnement, il passera vingt jours en prison.

Wm Smith, accusé de voies de fait et d'attaque à main armée, a été fournir un cautionnement de $750 en attendant l'instruction.

N. O. Donahue, pour ivrognerie, a été condamné à une amende de $2.50 ou à cinq jours de prison de peines.

Ferrell Sykes a été condamné à une amende de $10 ou à 20 jours de prison pour s'être battu et avoir troublé la paix.

H. Beery, accusé d'attaque à main armée, a été fournir un cautionnement de $250 en attendant l'interrogatoire.

Cour du juge Mittenberger.—Philippe H. Smith, accusé d'avoir poignardé Charles Handro, a été envoyé devant la cour criminelle supérieure. Cautionnement de $1000.

A. A. Lacey, accusé d'attaque à main armée, a été envoyé devant la prochaine cour de district. Cautionnement de $500.

Michael Walsh, accusé d'avoir poignardé A. A. Lacey, a été envoyé devant le même tribunal. Cautionnement de $1000.

John Carroll, a été requis de fournir un cautionnement de $250, pour vol. A défaut de cautionnement, il passera 20 jours en prison.

Marie Rosalie, pour ivrognerie et infraction à l'ordonnance 528 qui a trait aux prostituées, a été condamnée à une amende de $10 ou à vingt jours de prison de paroisse.

Arthur Hauck, accusé de voies de fait, a été requis de fournir un cautionnement de $250 pour répondre de sa bonne conduite.

Clara Andrews, pour ivrognerie, a été condamnée à une amende de $5 ou à dix jours de prison de paroisse.

Marie Lartigue, accusée de voies de fait, a été fournir un cautionnement de $250 en attendant l'instruction.

Alphonse Montamat, accusé de vol, a été fournir le même cautionnement.

Vol.—Hier soir, à 10 heures et demie, Jos Simon, nègre, a été arrêté à l'encoignure des rues Poydras et Franklin et conduit à la station centrale. Il est accusé d'avoir volé à M. John Vesser, domicilié au coin des rues Bienville et Franklin, une somme de $70.

Paragraphes.—A la cour de circuit des Etats-Unis, les receveurs du New Orleans Savings Institution demandent la récompense de leurs services; M. Thomas réclame à la municipalité le somme de trente mille piastres représentée par des coupons d'intérêt.

—Il a été constaté, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $13,900 33 dont $5,664 45 provenant du département du revenu intérieur, $40, en or, $40 10, en argent, et $127, en billets provenant de la douane, $3,700 du bureau de poste, $4,328 78 de différentes sources.

—Le comité exécutif central de campagne du parti démocrate du premier district s'est congrégationnel se compose de MM. Lionel Adams, ex-officio; Joseph Fitzpatrick, troisième ward; Thomas Duffy, quatrième ward; F. F. Callegs, cinquième ward; Charles A. Butler, sixième ward; Alex. Lemspe, septième ward; Joseph Kelly, huitième ward; Alfred Moore, neuvième ward; M. J. Barrett, quinzième ward; Albert Estopinal, paroisse St-Bernard; H. P. Kernochan, paroisse Plaquemines.—Le comité se réunit, demain, samedi, à l'Hawkins' club room pour convoquer l'assemblée qui doit désigner le candidat démocrate.

—Voici la traduction de la réponse du gouverneur Wiltz au ministre des affaires étrangères, l'honorable Evarts, au sujet des incendies à bord des steamers et des navires chargés de coton.—"Je vous transmets deux autres communications et je les reçois. C'est un département spécial de notre administration municipale qui est chargé de prévenir et d'éteindre les incendies, et comme nos compagnies d'assurance, nos armateurs, nos négociants sont directement et profondément intéressés à ce que les navires et leurs cargaisons soient protégés, les meilleurs moyens d'empêcher les désastres sont adoptés." Son Excellence a prié M. Evarts de communiquer cette réponse au ministre anglais.

—C'est aujourd'hui, vendredi, que doivent avoir lieu, aux Fair Grounds, les grandes courses printanières. Parmi celles figureront les Crescent Rifles, les Nicholls Rifles, les Burke Rifles, les Vaudry Rifles, les League Guards. Celles de ces compagnies (elles sont toutes parfaitement disciplinées) qui manœuvreront avec le plus de précision, obtiendront les prix d'honneur. Les prix seront distribués chojais dans le cadre des officiers de l'armée des Etats-Unis. Le spectacle sera extrêmement imposant. Des gardes seront placées partout, dès 3 heures, et les exercices militaires commenceront à 4 heures. Lorsque compagnie manœuvrera à tour de rôle, pendant une demi-heure, et toutes se réuniront à 6 heures et demie pour les grandes manœuvres d'ensemble (exercice de bataillon), qui se termineront par la distribution des récompenses et un grand concert. Le prix d'entrée dans la cour et au concert est de $1; entrée dans l'enceinte, 50 cts.

—Les amateurs de *prize-fights*—bataille au pugilat—nous épargnaient, depuis longtemps, la honte de leurs exhibitions, mais soit qu'ils n'aient pu se contenir davantage, soit que la police ait ignoré ce qui allait se passer ou ait fermé les yeux, deux individus se sont distribués de coups de poings, dans un terrain nu dans les limites de la ville, au coin des rues Delord et Peter, en présence d'une foule, et dans toutes les règles de l'art, sans qu'un seul agent se soit présenté sur les lieux pour empêcher ou faire cesser une semblable violation des ordonnances, une semblable atteinte à la décence et à la morale publique.

—Le bureau de poste a été fermé, hier, à la tombée de la nuit. Pas d'allocation; pas de lumière de gaz dans les bâtisses fédérales.

—La seconde répétition publique de la société musicale de Lafayette a lieu, ce soir, 14 du courant, à huit heures, à l'église presbytérienne, rue des Magasins, entre les rues Jackson et Philippe. Le prix du billet est de vingt-cinq sous.

—Le gouverneur a nommé, hier, James B. Kirkman, notaire de la paroisse Calcasieu.

—Les charrettes à ordures n'ont point passé, depuis trois jours, dans la rue du Camp, entre les rues Félicité et Race.

—Un policeman a tué, dans la rue Sixième, près Carondelet, un chien perdu qui s'était élancé sur une jeune fille et lui avait déchiré une main à coup de dents.

—Maggie Thompson a fait arrêter Wm M. Thompson, qu'elle accuse de menaces et de tentative de meurtre.

—Charles Brown, matelot du steamer Knickerbocker, en marchant sur un des côtés de navire, est tombé dans le fleuve et s'est noyé.

—Annie Peterson, pour bris de paix, a été arrêté au coin des rues Toulouse et Dauphine.

—Alphonse Montamat, âgé de dix-neuf ans, a été arrêté dans la rue Bienville, entre les rues Miro et Galvez. M. Walter Stewart l'accuse de vol.

—Le pont de l'encoignure des rues Amour et Français a besoin de réparations.

—Wm. M. Thompson, sur l'affidavit de Maggie Thompson, qui l'accuse d'avoir menacé de la tuer, a été écroué.

—Eliza Peterson et Hannah Boyce, couleur, pour s'être battues et avoir troublé la paix, ont été arrêtées sur l'avenue Carrollton, près de la rue St. Charles.

Vergies inscrites au Bureau de l'assesseur des Nouvelles Rues:

Mme A. V. Labarre à Mme E. L. Guion, deux terrains et bâtisses, 32x135, rue Dorgenois, entre Pasquet et Canal.....$470
La même à William Dwyer, un terrain et bâtisses, 27x159, rue Canal, entre Broad et Pasquet.....$400
La même à Rafael F. Ferraris, un terrain et bâtisses, 27x159, rue Canal, entre Broad et Pasquet.....$425
John B. Oliver à C. B Sullivan, un terrain et bâtisses, 26x98, rue Franklin, entre Montgomery et Taylor.....$450
D. E. Godwin et als. à Ed. C. Davidson, deux terrains et bâtisses, 50x160, Avenue Louisiana entre les rues Camp et Chestnut.....$6,250
Le Docteur A. Hilly Fuller, un terrain et bâtisses, 30x142, rue Johnson, entre Conti et St. Louis.....$1200
John B. McGrath à Miss Mary Wallace, un terrain et bâtisses 30x150, rue Bienville, entre Johnson et Galvez.....$600
Terrebonne à Peter F. Cotter, deux terrains et bâtisses, 30x150, rue Bienville, entre White et Bend.....$1000

Pour l'oreiller sanitaire et traversin, pour soummiers—matelas de mousse et de crinoline, aller au palais de meubles de Hubbard, au coin des rues Esmparts et Perdido.

La comale de l'économie: se chausser à l'Empeille Rouge,

—M. Raulin, ancien membre de l'Assemblée législative de 1849, vient de mourir à Verdun. Il était né à Montfaucon en 1795 et avait été sous-préfet de Montendy en 1830. Il fut, pendant tout l'empire, un des plus ardents adversaires du gouvernement.

—On annonce le mort de Mme la marquise de Gouvion-Saint-Cyr.

Mme la marquise de Gouvion-Saint-Cyr était fille de M. de Montalivet, sénateur du premier empire, et belle-fille du maréchal de Gouvion-Saint-Cyr.

—On télégraphie de Monaco à l'agence Havas à la date d'hier:

Une très forte explosion a eu lieu hier soir à neuf heures et demie dans le grand salon du Casino. Une cartouche remplie de dynamite et de poudre, placée par des malfaiteurs sous le pendule, a éclaté ensuite de nombreux débris.

Plusieurs personnes ont été légèrement blessées. Le vol paraît avoir été le mobile de cet acte malveillant; mais grâce au zèle des croupiers, rien n'a pu être dérobé.

Le *Figaro* rapporte que M. Blanc, un des directeurs du Palais-Royal, a reçu trois lettres de menaces.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES EUROPÉENNES

FRANCE.

Reconstruction du palais des Tuileries.

Londres, 13—Une dépêche de Paris au Times dit que la commission sur la restauration du Palais des Tuileries, après avoir consulté deux architectes, a résolu de reconstruire le palais et d'en faire un musée.

Les grèves du nord déjà finies.

Londres, 13—Une dépêche de Paris au Standard dit que la tentative d'arrangement entre les fabricants et les ouvriers qui en sont mis en grève dans le nord de la France, a complètement échoué. Le sentiment d'hostilité est si vif des deux côtés que l'on appréhende des troubles.

Paris, 13—Vignaux est parti pour Londres pour régler les termes d'une lutte au billard avec le célèbre joueur Roberts.

Relations cordiales entre l'Angleterre et l'Autriche.

Londres, 13.—Une dépêche de Vienne dit: la publication de la note de lord Grandville et de la lettre de M. Gladst